

Courbevoie, le 10 juillet 2024

## **ENERTIME ANNONCE AVOIR SOLLICITE SON PLACEMENT EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

**ENERTIME** (FR0011915339 - ALENE), société française des « CleanTech » au service de l'efficacité énergétique industrielle et de la production d'énergie renouvelable décentralisée (biomasse et géothermie) annonce avoir fait le choix de se placer sous la protection du Tribunal de Commerce

Par jugement du 10 juillet 2024, le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice d'ENERTIME SA.

L'objectif de cette procédure est d'évaluer toutes solutions permettant de pérenniser l'activité et maintenir les emplois, ainsi que d'engager un processus de recherche d'investisseurs ou de partenaires financiers dans le cadre d'un plan de redressement par voie de continuation ou par voie de cession. Le Tribunal de commerce de Nanterre a désigné la SELARL FHBX, en la personne de Maître Gaël Couturier en qualité d'administrateur judiciaire.

Cette procédure a été rendue nécessaire à la suite de la rupture récente des négociations entre la Société avec un fonds d'investissement. L'objectif de cette démarche était de racheter et de recapitaliser la société avant la fin de l'année 2024 afin de faire face à diverses difficultés :

- Les surcoûts liés à l'exécution des contrats signés en 2022 et au début 2023, dont les pertes impactent fortement les résultats 2023 et 2024 ;
- Les retards dans la mise en vigueur des contrats de la filiale Energie Circulaire avec les sociétés Ferroglobe, Recytech et Vicat pour des projets sélectionnés aux Appels A Projet de l'ADEME de 2020 et 2021. Ces retards sont principalement dus à une baisse du prix sur les marchés de gros de l'énergie, revenus aux niveaux d'avant la pandémie du COVID, combinée à une augmentation des coûts de réalisation des projets et des taux d'intérêts ;
- Les retards dans la mise en vigueur des projets hors Energie Circulaire en France et à l'étranger notamment le projet STOLECT ;
- La conjoncture politique actuelle en France entraînant d'importantes incertitudes pour l'activité de la société ;
- L'obligation de nantir les cautions des projets, en particulier les cautions de reversement d'acompte ;
- Un besoin en trésorerie très important généré par le mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie sur format spécifique, principal soutien français aux projets d'efficacité énergétique électrique. Ce dispositif impose un délai de 12 à 18 mois après la mise en service du projet avant d'être payés, ce qui représente un besoin de financement du BFR de 30 à 36 mois, en incluant la durée de fabrication et d'assemblage des équipements, qu'ENERTIME n'est pas parvenu à consolider sur ses différents projets.

En parallèle, les efforts déployés à la recherche de nouveaux partenaires financiers n'ont pu se concrétiser à ce jour.

Le marché sera tenu régulièrement informé de l'avancement de cette procédure et de la situation financière de la société. L'assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire de la société reste maintenue au 25 juillet prochain.

Dans ce contexte, la suspension de la cotation des actions ENERTIME, effective depuis le 2 juillet 2024, reste maintenue.

### A PROPOS D'ENERTIME

Créée en 2008, ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des machines à Cycle Organique de Rankine (ORC) et des Pompes à Chaleur haute température pour l'efficacité énergétique industrielle et la production décentralisée d'énergie renouvelable. Les machines ORC permettent de transformer de la chaleur en électricité. Les Pompes à Chaleur valorisent de la chaleur basse température pour produire de la chaleur à haute température.

ENERTIME est le seul acteur au monde proposant des machines ORC et un portefeuille de technologie dans le domaine de la thermodynamique pour la transition énergétique. Pour la technologie ORC c'est l'un des quatre principaux acteurs mondiaux et le seul français maîtrisant entièrement cette technologie de machines de forte puissance (1 MW et plus). La Société est qualifiée « entreprise innovante » par Bpifrance et est reconnue « Créative Industry » française. ENERTIME est cotée sur le marché Euronext Growth (ISIN : FR0011915339 - Mnémo : ALENE).

Plus d'informations sur [www.enertime.com](http://www.enertime.com)

### CONTACTS

#### ENERTIME

Gilles DAVID – Président

Tél. 01 75 43 15 40

[gilles.david \(at\) enertime.com](mailto:gilles.david@enertime.com)

Carole COULOMB-Affaires Corporates

Tél. 01 75 43 15 40

[carole.coulomb\(at\) enertime.com](mailto:carole.coulomb@enertime.com)